

Compte rendu du Conseil de Quartier PARIS du mercredi 11 septembre 2019

- Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- Isabelle Damian-Farjot, Chargée de communication et de sensibilisation, Service Déchets Ménagers, Roannais Agglomération,
- Havva Emek animatrice énergie, service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des services, Ville de Roanne,
- Frédéric Fournier, Responsable du Pôle Voirie, Signalisation, Eclairage, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Alain Blanchard accueille l'assemblée, et remercie les services et les conseillers pour leur présence.

En l'absence d'objection, Alain Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 15 mai 2019, adopté à l'unanimité.

L'extension des consignes de tri des déchets

Isabelle Damian-Farjot et Haava Emek présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, diaporama ci-joint.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, dont une qui impose l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2022.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pots de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

Une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux...

Questions :

Quid des déchets compostables. Si le geste reste encore naturel de les jeter dans les poubelles ménagères, il est vivement conseillé de les déposer dans un composteur. A cet égard, il est rappelé que depuis le 1^{er} août 2019, les composteurs individuels sont désormais gratuits. Pour obtenir un composteur, il suffit de remplir le formulaire de pré-réservation sur le site de Roannais Agglomération. La dotation est limitée à un composteur par foyer. Les composteurs sont fournis avec un bio-seau et un guide d'utilisation. Pour tous renseignements, appeler le **numéro vert du service déchets ménagers : 0 800 17 34 50**.

A l'horizon 2025, la loi imposera aux collectivités de trouver des solutions pour le tri de cette catégorie de déchets. Certaines communes ont mis en place le compostage partagé, ce sont toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site.

Cette solution qui n'est pas encore en œuvre sur le territoire, requiert toutefois, au préalable, un gros travail avec les bailleurs, les associations... et surtout avec un collectif d'habitants volontaires.

Les animatrices rappellent le service de ramassage des encombrants, réservé aux particuliers de Roannais Agglomération. Gratuit, il est effectué par la société coopérative d'intérêts collectifs C3R (collecte, réemploi et recyclage en Roannais), qui emploie des personnes en insertion. Il suffit de prendre rendez-vous en appelant le numéro vert 0800 00 08 56 (appel gratuit depuis un poste fixe). La société C3R fixe un rendez-vous dans un délai de 3 à 5 semaines suivant le lieu d'habitation. Le ramassage se fait en présence de l'utilisateur, à son domicile, du lundi au samedi entre 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les encombrants ne doivent pas être stockés sur la voie publique.

- Objets acceptés : déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, livres.
- Collecte des déchets verts : uniquement pour les communes de Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably.
- Déchets refusés : pneus, déchets de soins, gravats.

Quid des nouvelles bouteilles de lait non recyclables. Depuis quelques mois, de nouvelles bouteilles de lait ont fait leur apparition dans les rayons des supermarchés, plus légères, plus brillantes et sans opercule en aluminium. Contrairement aux bouteilles de lait traditionnelles, ces bouteilles sont en effet composées d'un type de plastique bien spécifique, le PET opaque, qui ne se recycle pas. La présence de bouteilles en PET opaque perturbe également le recyclage des autres types de bouteilles car les centres de tri n'ont pas été conçus pour les identifier et les séparer des autres déchets. Effectivement, pour qu'une bouteille soit effectivement recyclée, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Une technologie de recyclage disponible,
- Une filière structurée (des recycleurs qui s'emparent de la technologie),
- Une collecte et des centres de tri prêts à accueillir et séparer ces bouteilles.

Privilégier un achat de bouteilles recyclables reste à ce jour la solution la plus raisonnable.

Un point sur l'opération « Cœur de Ville »

Agnès Desporte indique que les conseillers seront prochainement conviés à une concertation via différents ateliers créatifs, dont l'objectif réside dans une projection des habitants sur la construction du « centre ville de demain ». Dans ce cadre, ils partageront la réflexion sur le projet République Gambetta, né du regroupement de plusieurs écoles. Mutualisation des espaces, partage et multifonctionnalités seront au cœur de ce beau projet.

La voirie du quartier

Frédéric Fournier fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées et en cours. Le document ci-joint reprend toutes les informations sur les sites concernés.

Questions :

- Combien de temps dureront les travaux d'aménagement du rond-point Elisée Reclus/Baron du Marais ? Les travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée et la création du mini giratoire débuteront début octobre et devraient être achevés mi-novembre.
- Un point sur les travaux Stalingrad. Le chantier poursuit la cadence du calendrier : le mini-giratoire est terminé, le chantier de réfection des trottoirs puis de l'ensemble des espaces verts devrait s'achever fin novembre.

Retour sur l'animation du barbecue géant du 16 juin

Une représentante de l'association des commerçants du faubourg de Paris fait retour d'une très belle journée ensoleillée et conviviale. Les bénéfices de la buvette et plancha, de 1500 €, ont été remis à l'association Alzheimer Loire. Elle remercie le Conseil de Quartier pour sa participation, dont son aide financière de 850 €.

L'appellation du nouveau square Stalingrad

Dans le cadre du réaménagement du secteur Stalingrad, le Conseil avait exprimé son souhait de renommer cet espace. Plusieurs noms ont été proposés mais pour la plupart, dénomment déjà des rues ou des espaces dans Roanne.

C'est la proposition de Léonard de Vinci qui a fait consensus dans le conseil. Alain Blanchard fait alors part de ses recherches, notamment cet été à Vinci même, qui témoignent du passage de Léonard de Vinci à Roanne, lors de son voyage de Rome à Amboise. D'autre part, il souligne que l'année 2019 célébrera le 500ème anniversaire de sa disparition. Une dénomination d'un square à son nom cette année 2019 pourrait être ainsi une belle consécration de ce génie, indique Alain Blanchard.

La proposition est faite à l'assemblée. A l'exception de 3 abstentions, elle est accueillie favorablement. Elle sera transmise à M. le Maire pour validation.

Le budget participatif

Soucieuse de l'avis de ses citoyens et de toujours plus les impliquer dans la vie politique de leur ville, la municipalité a mis en place le budget participatif, avec une enveloppe conséquente de 300 000 €. Il permet à tous les roannais de 15 ans minimum de déposer une idée pour leur ville sur la plateforme numérique dédiée. Les projets doivent avant tout concerner l'intérêt général et relever de la compétence de la commune.

Jean-Luc Condette indique la trentaine de projets déposés à ce jour ; ils seront examinés par les services techniques de la Ville, en termes de faisabilité. Un jury auquel les Présidents de quartier seront associés, sera amené à établir une sélection. Elle sera soumise au vote des roannais.

Questions diverses

- Impasse Champromis : Mme Souche, riveraine, se fait le porte-parole des habitants de cette voie : quels travaux impose exactement la remise en état de l'impasse, et à quelle hauteur sera leur prise en charge ? Mme Souche sera recontactée par la Ville, et informée de la décision prise par M. le Maire.
- Bd Baron du Marais : le revêtement sera-t-il repris ? Un retraçage de la piste cyclable est-il prévu ? Un enrobage pour limiter le bruit ? des aménagements pour limiter la vitesse ? Présence régulière de vélos sur les trottoirs... La Police Municipale sera alertée et programmera les contrôles nécessaires : sonores, comptages routiers... la piste cyclable sera effectivement retracée. La création du mini-giratoire devrait engendrer un ralentissement de la vitesse sur cette voie.
- Un conseiller suggère la création d'une zone 30 sur une portion du boulevard Baron du Marais. Cette idée sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine commission de voirie.
- Insécurité récurrente du site Brossolette. Jean-Luc Condette relaye l'intervention de la Police Municipale en ce sens, cette fin d'après-midi ; elle a procédé à la condamnation des ouvertures.
- La rue Juliette Drouet, nouvellement nommée en 2012, demeure toujours inconnue pour de nombreux services. Des livraisons de commande ont notamment été rejetées.
- Quand débiteront les travaux d'agrandissement du campus universitaire au 12 avenue de Paris ? début du 2ème semestre 2020.
- M. Darmais nous informe de son départ du quartier pour celui de Mulsant, et aussi de sa démission du Conseil de Quartier en raison de sa santé précaire. Il dit « avoir beaucoup appris dans ce conseil et souhaite une belle poursuite de tous les projets ».
- Devenir des bâtiments ex-Livatte : ils ont été rachetés par des promoteurs immobiliers privés pour du logement qualitatif.

- Quid des bâtiments ex-Troisgros : ils ont été rachetés par M. Patrick Gerbay, promoteur, pour de la rénovation et création de logements individuels.
- L'œuvre des « fourchettes Troisgros » du rond-point Troisgros demeurera-t-elle ? Oui, elle restera en place sur ce rond-point.
- Les trottoirs avenue de Paris, au niveau du centre social La Livatte deviennent inesthétiques, voire même dangereux, en raison des herbes hautes et des grosses racines.
- Problématique des arrêtoirs de voiture face à la médiathèque : les véhicules provoquent une gêne en reculant trop sur le stationnement en épis : des bloque roue ont été mis en place. Cependant, il reste à résoudre une problématique d'accessibilité. Effectivement, lorsqu'aucune voiture ne stationne, l'obstacle en limite de trottoirs peut devenir dangereux.
- Problématique du cheminement PMR Place du Champ de Foire, depuis le trottoir devant l'arrêt de bus jusqu'au centre des impôts, en raison du stationnement régulier de véhicules. Le marquage de toute la placette va être renforcé, dont celui de la bande cyclable, et à cette occasion, des petits logos piétons seront peints sur le trottoir.
- La « friche Burdeau » à proximité du lycée Carnot, aménagée en parking par la Ville, est une réalisation réussie et pertinente : une habitante tient à le faire remarquer à M. le Maire.
- Vendredi 13 septembre à 18h à la médiathèque Roannais Agglomération, vernissage de l'exposition « Roanne en panoramique » qui se veut la rencontre entre la ville actuelle et la vision de Stéphane Geoffray, photographe local du 19^e siècle.

**Prochain conseil de quartier PARIS mercredi 22 janvier 2020 à 18h30,
au lycée Carnot (la salle sera précisée au moment venu)**